

	Au 1 ^{er} septembre 2017				Au 1 ^{er} janvier 2019				Au 1 ^{er} janvier 2020			
	Échelon	Indice majoré	Gain indiciaire	Durée échelon	Échelon	Indice majoré	Gain indiciaire	Durée échelon	Échelon	Indice majoré	Gain indiciaire	Durée échelon
Conservateurs en chef	6 ^e HEA	967	4	10	6 ^e HEA	972	5	10	6 ^e HEA	972	0	10
		920				5	925			0		
		885				5	890			0		
	5 ^e	825	4	7	5 ^e	830	5	7	5 ^e	830	0	7
	4 ^e	800	17	5	4 ^e	805	5	5	4 ^e	821	16	5
	3 ^e	729	18	3	3 ^e	734	5	3	3 ^e	751	17	3
	2 ^e	658	16	1	2 ^e	663	5	1	2 ^e	677	14	1
1 ^{er}	597	15	-	1 ^{er}	602	5	-	1 ^{er}	617	15	-	
Conservateurs	7 ^e	705	9	14,5	7 ^e	710	5	14,5	7 ^e	716	6	14,5
	6 ^e	648	9	11,5	6 ^e	653	5	11,5	6 ^e	659	6	11,5
	5 ^e	591	9	9	5 ^e	596	5	9	5 ^e	602	6	9
	4 ^e	550	9	6,5	4 ^e	555	5	6,5	4 ^e	561	6	6,5
	3 ^e	509	9	4	3 ^e	514	5	4	3 ^e	520	6	4
	2 ^e	468	9	2	2 ^e	473	5	2	2 ^e	479	6	2
	1 ^{er}	439	9	-	1 ^{er}	444	5	-	1 ^{er}	450	6	-

Le SNASUB-FSU et la FSU ont obtenu que la catégorie A+ soit traitée dans PPCR, sans pour autant que le protocole ne fixe d'orientation précise.

La revalorisation de la carrière des bibliothécaires aurait posé un problème de hiérarchie des carrières par un effet de tassement si le corps de catégorie A+ des conservateurs n'avait pas connu une transposition cohérente avec celle réalisée pour la catégorie A-type. Cette dernière mesure a été l'enjeu d'une intervention syndicale constante et déterminée, à tous les niveaux, du SNASUB-FSU et de la FSU tout au long des derniers mois avec le souci que l'application soit la plus positive pour toutes et tous.

Revalorisation de la grille indiciaire des conservateurs

- Fusion des deux échelons de stage : les collègues entrant dans la carrière

mieux traités ! Jusqu'ici les collègues stagiaires étaient rémunérés à l'IM 370 pendant un an, puis à l'IM 402. À partir du 1^{er} septembre 2017, les deux échelons de stage fusionnent à l'IM 402.

Pour tous les collègues du premier grade : entre 2016 et janvier 2020, revalorisation de tous les échelons : + 20 points (incluant les 9 points du transfert primes/points). Ce grade a en 2020 une amplitude indiciaire allant de l'IM 450 à l'IM 716.

Pour les conservateurs en chef (39 % du corps), entre 2016 et janvier 2020, revalorisation des 4 premiers échelons (+ 35 points d'indice pour les deux premiers échelons, + 40 pour le 3^e et + 38 pour le 4^e, incluant les 9 points du transfert primes/points). Ce grade va de l'IM 617 à l'IM 972 (hors échelle).

Les échelons terminaux de conservateur en chef (5^e et hors échelle) ne sont concernés que par le transfert

primes/points (+ 9 points : + 4 au 1^{er} janvier 2017, + 5 au 1^{er} janvier 2019), de même que les conservateurs généraux.

Pour supprimer les blocages de carrière et que l'ensemble des conservateurs puissent prétendre à « atteindre les indices de traitement les plus élevés », comme le prévoit le protocole, le SNASUB-FSU, favorable à terme à un seul corps en A, aurait souhaité la fusion du corps des conservateurs et conservateurs généraux dans un corps de conservateurs à deux grades, avec un premier grade regroupant les actuels conservateurs et conservateurs en chef, et un grade de débouché, intégrant initialement les actuels conservateurs généraux. Le ministère a choisi de ne pas modifier la structure du corps. Nous continuerons ce combat en nous appuyant sur les avancées que nous avons obtenues aujourd'hui.